

ACADÉMIE

DÉPARTEMENT

PREMIERE SCOLARISATION EN FRANCE :

**Livret d'accueil et de suivi pédagogique
des Élèves Allophones Nouveaux Arrivants
dans le second degré et au cycle 3**

SOMMAIRE

- 1 – L'accueil
- 2 – Le dispositif d'accompagnement et la stratégie pédagogique
- 3 – L'évaluation
- 4 – L'orientation
- 5 – Annexe 1 : Projet de scolarisation d'un ÉANA
- 6 – Annexe 2 : Tableau récapitulatif des orientations des ÉANA

1 – L'ACCUEIL

L'école est un droit pour tous ceux qui vivent en France, qu'ils soient français ou étrangers.

Conformément aux articles L111-2 et L131-1 du code de l'éducation, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, âgés de 6 à 16 ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité. La circulaire ministérielle n°2010-38 du 16-3-2010 précise en outre :

« Les politiques éducatives menées en France visent à donner à chaque élève les moyens de réussite au service d'une société juste.

La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de cet objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif...

Cinq principes directeurs sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre à la rentrée 2010

1^{er} principe : maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle

2^{ème} principe : personnaliser les parcours scolaires

3^{ème} principe : responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux

4^{ème} principe : accélérer le développement du numérique à l'école

5^{ème} principe : renforcer la politique de santé et la pratique du sport ».

I - Inscription

L'école est gratuite et obligatoire. Tout collège public doit inscrire, au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves « nouveaux-arrivants », de plus de onze ans, résidant dans son secteur de recrutement.

Un dossier d'inscription sera remis aux parents. Il devra être complété avec le plus grand soin et rapporté au secrétariat du collège accompagné des pièces justificatives demandées. Une cellule d'accueil prendra en charge l'élève et ses représentants légaux.

Exemple de composition de Cellule d'accueil :

- Personnel de direction
- Enseignants (professeur principal, lettres, langues vivantes, maths, EPS...)
- Secrétaire
- Gestionnaire
- Personnel de Vie scolaire
- Un traducteur éventuel

La cellule d'accueil définira les actions à mettre en place pour accompagner les parents, elle devra notamment prévoir l'explicitation :

- du fonctionnement de la scolarité au collège
- des règles de vie scolaire : horaires, assiduité...
- des modalités de la prise en charge spécifique de l'élève

Un projet de scolarisation sera mis en place (cf. ANNEXE 1p.9).

Les documents écrits facilitent l'accueil. Il faut cependant privilégier la communication orale avec la famille.

II – Modalités de prise en charge / Le socle commun

Après un bilan de leurs connaissances et compétences (en langue d'origine, de première scolarisation ou en français), les élèves allophones « nouveaux arrivants » sont inclus dans une classe du cursus ordinaire et bénéficient d'un soutien pédagogique adapté à leur profil : l'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants ou UPE2A ou UPE2A NSA pour les élèves Non Scolarisés Antérieurement qui n'ont pas les compétences et connaissances du palier 1 et 2 du socle commun. L'UPE2A peut être fixe ou mobile en fonction du contexte local et du nombre d'élèves à prendre en charge.

Dans tous les cas, la scolarisation doit alterner et articuler la prise en charge spécifique et la prise en charge dans chaque discipline en classe hétérogène de niveau, l'objectif étant « *l'enseignement de la langue française comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines qui ne saurait être enseignée indépendamment d'une pratique de la discipline elle-même* » et l'acquisition des sept compétences du socle commun défini en application de l'article L.122-1-1.

II.1 – Bilan des compétences et connaissances à l'arrivée

L'évaluation des compétences et connaissances de tout élève nouvellement arrivé en France doit permettre notamment de mettre en évidence :

- ses savoir-faire en langue française, pour déterminer s'il maîtrise ou non des éléments du français parlé ou écrit ;
- ses compétences scolaires construites dans sa langue de scolarisation antérieure et son degré de familiarité avec l'écrit scolaire.

Ce bilan est à organiser dès l'inscription de l'élève ou avant le cas échéant.

Les outils sont au CASNAV et dans les C.I.O.en 24,47,64 (tests dans la langue d'origine – tableau des correspondances des niveaux scolaires entre pays).

II.2 – Inscription dans une classe

La classe d'affectation d'un élève nouvellement arrivé en France est déterminée par le chef d'établissement, le (la) Conseiller(e) d'Orientation Psychologue et/ou le CASNAV, en fonction du profil établi après le bilan d'accueil et de l'âge notamment (un an ou deux ans maximum d'écart avec les natifs).

Bien évidemment, les résultats de ce bilan sont portés à la connaissance de tous les professeurs de la division d'accueil.

II.3 – La prise en charge pédagogique

En fonction du profil de chaque élève nouvellement arrivé en France, il appartient au chef d'établissement de mettre en place un dispositif pédagogique adapté articulant enseignement spécifique du français langue seconde et de la scolarisation et enseignement adapté à la situation particulière de l'ÉNAF en division hétérogène.

2 - LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

I - Une volonté collective

- ◆ Le dispositif gagnera en efficience s'il est l'objet d'une réflexion d'équipe et si tous les enseignants y adhèrent.

- ◆ L'enseignement du français langue seconde et de la scolarisation, est de la responsabilité de toute l'équipe enseignante (chaque professeur doit prendre en compte la situation des nouveaux arrivants dans sa discipline)

- ◆ Le professeur assurant la prise en charge spécifique et/ou le professeur principal de la division ordinaire détiennent un rôle important de coordinateurs et de fédérateurs.

- ◆ Il est essentiel de communiquer autour du projet de scolarisation et de tenir compte des retours.

Seront diffusés aux parents ou tuteurs légaux et à l'équipe :

- le projet de scolarisation,
- le bilan des compétences et connaissances à l'arrivée de l'élève,
- le dispositif pédagogique prévu
- le livret d'évaluation de l'élève.

II - La stratégie pédagogique (cf. la circulaire n°2012-141 du 2.10.2012)

Il est souhaitable d'inclure les élèves allophones dès leur arrivée dans les cours où la maîtrise du français écrit n'est pas fondamentale (EPS, Education musicale, Arts plastiques, technologie)

Dans la mesure où les élèves allophones sont dispersés, il convient, dans la mesure du possible, de concilier l'inclusion en classe ordinaire et un accompagnement spécifique en français langue seconde ce qui peut entraîner pour chaque élève concerné, la mise en place d'un emploi du temps individualisé pendant une période plus ou moins longue.

- ◆ Un enseignement spécifique de français est à organiser pour la maîtrise de la langue française en français et dans les autres disciplines : l'objectif essentiel est la maîtrise du français conçu comme langue de scolarisation.

- ◆ Pistes pédagogiques :
 - se fixer des objectifs clairs et progressifs en lien avec le Socle commun : le but est d'encourager l'élève, de mettre en valeur ses progrès :
 - former un usager de la langue scolaire.
 - mettre l'accent sur le développement d'une compétence de compréhension orale, écrite en réception et en production.
 - organiser la mémorisation des apprentissages.
 - organiser des évaluations fréquentes et des pratiques d'auto évaluation (cf. PS. p.9 à 19)

- ◆ Outils pédagogiques pour l'élève
 - dictionnaire, dictionnaire bilingue,
 - référents personnels et collectifs
 - ouvrages bilingues (cf L'Harmattan)
 - documents associés : audio/papier, Visuel/papier
 - TICE, MP3, logiciel DSpeech
 - outils partagés entre le spécifique et la classe ordinaire

- Aides à la compréhension à organiser par l'enseignant
 - Mettre en situation d'élaborer en commun, de fabriquer, d'expérimenter,
 - visualiser, expliciter, reformuler, aménager les supports proposés

III – Conclusion

L'équipe éducative doit, pour chaque élève nouvellement arrivé, organiser les apprentissages à partir des résultats du bilan d'accueil, donc élaborer un document précis écrit (cf PS p. 9 à 19). Ce document sera inséré ensuite dans le Livret personnel de compétences de l'élève.

3 – L’EVALUATION

L'évaluation des nouveaux arrivants en cours d'année doit être réfléchi. Il s'agit d'instituer un mode d'évaluation avec l'équipe enseignante qui s'articule aux sept compétences du socle commun et au CECRL (cf. p.12 à 19).

I – Principe : L'évaluation est :

1. **Nécessaire** : l'élève doit être suivi dans sa scolarité. Ne pas évaluer l'élève, c'est le mettre de côté.
2. **Différente** : elle mesure les progrès réalisés. Dans un premier temps, elle n'autorise pas la comparaison à une norme prédéfinie.
3. **Consensuelle** : elle fait l'objet d'une concertation au sein de l'équipe des enseignants.
4. **Communiquée** (élève, famille, enseignants).
5. **La pratique de l'auto évaluation** et la définition d'objectifs précis articulés au CECRL aux compétences du socle commun est à encourager (cf. p.16 à 19)

II - Une organisation possible•

Le Livret d'évaluation est dans les mains du Professeur chargé de l'enseignement spécifique (UPE2A) et /ou du Professeur Principal de la division ordinaire.

- Les élèves nouveaux arrivants ne sont pas notés systématiquement dans toutes les matières à leur arrivée.
- L'évaluation est menée par le ou les Professeurs responsables en concertation avec leurs collègues sur la base des fiches jointes (p.12 à 19), puis finalisée au cours du conseil de classe de fin de trimestre. L'équipe pédagogique détermine les matières qu'il sera possible d'évaluer selon les mêmes critères que les autres élèves au trimestre suivant.
- A la suite de ce conseil, un entretien réunit la famille, l'élève, le ou les Professeurs et, le cas échéant, un interprète pour communiquer le bulletin, les fiches et faire un premier bilan.
- La démarche est identique à chaque fin de trimestre : évaluation sur la base des mêmes fiches, conseil de classe, entretien (famille, élève, Professeurs) pour restitution et communication.

III - Outils d'évaluation et d'auto évaluation proposés :

Projet de scolarisation p.9 à 11

Evaluation et suivi p.12 à 15

Grille pour l'auto évaluation articulés au CECRL et Socle commun p. 16 à 19.

IV – Le DELF scolaire

Information sur le site du CASNAV : <http://carec.ac-bordeaux.fr/casnav> ou par téléphone au 05.57.14.08.02.

4 – L'ORIENTATION

◆ Il convient de respecter et de faire respecter les principes du droit commun en ce qui concerne l'orientation des élèves nouveaux arrivants. Il s'agit, par conséquent, d'appliquer, pour leur scolarité, les principes suivants :

- tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint une maîtrise suffisante des compétences et connaissances du socle commun doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau
- tout élève admis dans un cycle de formation doit pouvoir parcourir la totalité de ce cycle dans l'établissement scolaire, sous réserve des dispositions réglementaires relatives aux procédures disciplinaires
- en fin de cycle, tout élève doit être titulaire d'une décision d'orientation portant sur le passage dans la classe supérieure (pour les élèves de 6^{ème} et de 4^{ème}), sur une voie d'orientation (pour les élèves de 3^{ème}) ou le redoublement
- en fin de 3^{ème}, le conseil de classe du 3^{ème} trimestre peut proposer, comme voie d'orientation, la seconde générale et technologique ou la seconde professionnelle ou la 1^{ère} année de CAP.

◆ Pour un élève arrivé en cours d'année et inscrit en classe de 3^{ème}, le redoublement peut être envisagé même s'il a plus de 16 ans.

◆ En fin de 3^{ème}, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques doivent veiller à ce qu'aucune voie d'orientation, notamment la voie générale et technologique, ne soit fermée aux élèves nouveaux arrivants sur le seul argument de la maîtrise de la langue française. Le conseil de classe doit se prononcer en fonction des potentialités de chaque jeune.

◆ En fin de 3^{ème}, après l'affectation des élèves nouveaux arrivants en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle, les collèges concernés doivent également prévoir, outre le Livret des compétences et le Livret d'accueil et de suivi inséré, une liaison avec les lycées d'accueil (LEGT et LP) afin de présenter le parcours particulier de ces élèves et de faciliter ainsi leur prise en charge au début de l'année scolaire suivante.

◆ A la fin de chaque année scolaire, chaque collège doit adresser au service de la scolarité de l'Inspection Académique un état récapitulatif des orientations des élèves nouveaux arrivants (cf. ANNEXE 2 p.20).

Compte-rendu du Bilan initial des compétences et connaissances

<p><u>Compétences en Français</u></p> <p><u>Oral</u> en réception en production</p> <p><u>Lecture compréhension</u></p> <p><u>Production d'écrit</u></p>	<p><u>Compétences maîtrisées</u></p> <p><u>Difficultés,</u></p> <p><u>Besoins</u></p>
<p><u>Compétences en lecture compréhension</u></p> <p>En langue d'origine ou De première scolarisation*</p>	<p><u>Compétences maîtrisées</u></p> <p><u>Difficultés</u></p> <p><u>Besoins</u></p>
<p><u>Compétences en mathématiques</u></p> <p>En langue d'origine ou de première scolarisation ou en français*</p> <p>*Rayer la mention inutile</p>	<p><u>Compétences maîtrisées</u></p> <p><u>Difficultés</u></p> <p><u>Besoins</u></p>

Organisation des aides à la scolarité

PERIODES	OBJECTIFS	INTERVENANTS
Du Au		

ÉVALUATION				
COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES				
<u>ORGANISATION DU TRAVAIL</u>	Arrivée	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim	Bilan
1 - Possède son matériel				
2 - Apporte son matériel				
3 - Tient correctement son cahier (classeur) FLS				
4 - Tient correctement son cahier de texte				
5 - Respecte les consignes de travail				
6 - Présente correctement une feuille de contrôle ou d'exercice.				
<u>DISCIPLINE</u>				
1 - Est assidu				
2 - Est ponctuel				
3 - Est poli				
4 - Se comporte correctement vis-à-vis des adultes.				
5 - Respecte les règles de vie collective				
<u>RAPPORT AVEC LES ÉLÈVES</u>				
1 - Est bien intégré dans la classe ou le groupe				
2 - Se comporte correctement vis-à-vis des élèves				
3 - Respecte le temps de parole d'autrui				
4 - Utilise le français comme langue de communication				
<u>TRAVAIL SCOLAIRE</u>				
1 - Apprend ses leçons régulièrement				
2 - Fait les exercices demandés				
3 - Fait preuve de volonté au travail				
4 - Est attentif en cours				
5 - Pose des questions sur ce qu'il n'a pas compris				
6 - Participe activement au cours à l'oral				

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (toutes disciplines)				
<u>LA LANGUE À L'ORAL</u>	Arrivée	1^{er} Trim.	2^{ème} Trim	Bilan
1 - Comprend le thème du cours				
2 - Comprend quelques informations données par le professeur				
3 - Comprend globalement l'ensemble du cours et des activités de la classe				
4 - Suit correctement le déroulement du cours et participe aux activités de la classe				
5 - S'exprime de façon audible				
6 - Sait poser une question simple				
7 - Répond aux questions par des phrases complètes				
8 - Est capable de réciter un texte court				
<u>LECTURE</u>				
1 - Déchiffre				
2 - Lecture fluide				
3 - Maîtrise les intonations et les liaisons				
4 - Comprend le thème du texte				
5 - Comprend quelques informations dans le texte				
6 - Comprend le sens global du texte				
7 - Comprend bien une partie du texte				
8 - Comprend d'une manière fine tout le texte				
<u>PRODUCTION D'ECRIT</u>				
1 - Utilise l'alphabet latin, écriture cursive et caractères d'imprimerie				
2 - Est capable de recopier un texte avec soin et/ou de le transcrire à l'ordinateur				
3 - Maîtrise l'emploi des majuscules et des signes de ponctuation				
4 - Est capable d'écrire sous la dictée consignes et phrases simples				
5 - Produit des phrases simples avec des erreurs				
6 - Produit des phrases simples correctes (orthographe, grammaire)				
7 - Produit des phrases complexes avec des erreurs				
8 - Produit des phrases complexes avec peu d'erreurs				

**MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

<u>DOCUMENTATION C.D.I.</u>	Arrivée	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim.	Bilan
1 - Connaît l'ordre alphabétique				
2 - Est capable de chercher un mot dans le dictionnaire				
3 - Est capable de chercher un livre au C.D.I.				
4 - Est capable d'utiliser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques				
5- Est capable d'adopter une attitude responsable et critique dans l'usage de l'informatique et de l'internet				
6 - Est capable de créer, produire, traiter, exploiter des données				
7 - Est capable de s'informer, se documenter par voie numérique				
8 - Est capable de communiquer et d'échanger avec les technologies de l'information et de la communication				
Français Langue Seconde				

Suivi de l'élève : rencontres professeurs, partenaires, famille, ...		
Date	Interlocuteurs	Objet

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE
1er trimestre
2ème trimestre
3ème trimestre

Décision d'orientation :

AUTO-ÉVALUATION : COMPÉTENCES À ACQUÉRIR EN LIEN AVEC LE CECRL ET LE SOCLE COMMUN

COMPÉTENCE 1 : LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

LIRE

1. Je suis capable de lire, de façon expressive, un texte en prose ou en vers
2. Je peux analyser grammaticalement une phrase pour en éclairer le sens
3. Je suis capable de dégager l'idée essentielle d'un texte
4. Je peux comprendre une consigne
5. Je suis capable de lire une brève œuvre complète et d'en rendre compte

ÉCRIRE

1. Je suis capable de copier un texte sans erreur
2. Je peux écrire un petit texte sous la dictée
3. Je suis capable d'écrire seul un petit texte
4. Je peux répondre à une question par une phrase complète
5. Je peux utiliser les principales règles d'orthographe

PARLER

1. Je me fais comprendre à l'oral
2. Je suis capable reformuler des propos lus ou énoncés par un tiers
3. Je peux dire de mémoire quelques phrases (théâtre ou poésie)
4. Je peux prendre la parole en public
5. Je peux adapter ma prise de parole à la situation de communication

UTILISER

1. Je sais utiliser les outils du collégien : carnet de correspondance, cahier de textes
2. Je sais utiliser des dictionnaires et des manuels
3. Je sais utiliser un correcteur orthographique

COMPÉTENCE 2 : LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE (en cours d'élaboration)

COMPÉTENCE 3 : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (en cours d'élaboration)

COMPÉTENCE 4 : LA MAITRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DOMAINE 1 : S'appropriier un E.N.T.

1. Je suis capable d'utiliser et de gérer des espaces de stockage
2. Je suis capable d'utiliser des logiciels
3. Je suis capable d'utiliser des périphériques

DOMAINE 2 : Adopter une attitude responsable

1. Je connais et je respecte les droits relatifs à la pratique de l'outil numérique
2. Je sais protéger ma personne et mes données
3. Je sais faire preuve d'esprit critique face à l'information

DOMAINE 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données

1. Je sais saisir et mettre en page un texte
2. Je sais traiter une image, un son
3. Je sais organiser la composition d'un document

DOMAINE 4 : S'informer, se documenter

1. Je sais consulter des bases de données documentaires
2. Je suis capable d'identifier mes ressources
3. Je sais chercher et sélectionner l'information

DOMAINE 5 : Communiquer, échanger

1. Je sais écrire, envoyer, recevoir un message
2. Je sais joindre et ouvrir une pièce jointe
3. J'ai conscience des conséquences de la publication d'un document dans un espace public

COMPÉTENCE 5 : LA CULTURE HUMANISTE

AVOIR DES REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

Je connais les principales caractéristiques de la France et de l'Union Européenne

AVOIR DES REPÈRES HISTORIQUES

1. Je connais les grandes périodes de l'histoire de l'humanité
2. Je connais les grands traits de l'histoire de France

AVOIR DES REPÈRES LITTÉRAIRES

1. Je lis des textes appartenant à la culture française et européenne
2. Je sais reconnaître les genres
3. Je peux situer les auteurs dans leur siècle
4. Je peux rendre compte de mes lectures

AVOIR DES REPÈRES DANS L'HISTOIRE DES ARTS ET PRATIQUER LES ARTS

1. Je suis capable de pratiquer diverses formes d'expression artistiques
2. Je peux situer quelques œuvres dans leur contexte historique et culturel

LIRE ET UTILISER DIFFÉRENTS LANGAGES

1. Je connais la fonction d'une légende
2. Je sais lire et compléter une carte
3. Je sais lire et faire des croquis et des schémas
4. Je suis capable de lire et interpréter une image fixe ou mobile
5. Je suis capable d'identifier la nature d'un document

COMPRENDRE L'UNITÉ ET LA COMPLEXITÉ DU MONDE

1. Je peux comprendre et présenter les éléments constitutifs d'une civilisation : organisation sociale, politique, économique, religieuse
2. Je sais définir les grands types de régimes politiques

COMPÉTENCE 6 : LES COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES

CONNAÎTRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE

1. Je connais les valeurs et les symboles de la république
2. Je connais les règles fondamentales de la démocratie et de la justice
3. J'ai accès à différents médias et je connais leur rôle

AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

1. Je connais et je respecte les règles de la vie collective
2. Je comprends l'importance du respect mutuel et j'accepte les différences
3. Je connais les comportements favorables à la santé (tabac, drogue, diététique) et à la sécurité (j'applique les règles en EPS)

COMPÉTENCE 7 : L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

1. J'apprends à connaître les systèmes d'éducation, de formation et de certification
2. Je me familiarise avec les métiers et les entreprises
3. Je sais choisir mon parcours de formation

ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS

1. Je me connais bien, je peux m'évaluer
2. Je sais me maîtriser
3. Je suis autonome dans mon travail : je sais m'organiser, anticiper, utiliser mon cahier de texte ou mon agenda
4. Je sais nager

FAIRE PREUVE D'INITIATIVE

1. Je peux m'impliquer dans un projet
2. Je sais travailler en équipe
3. Je suis capable de manifester de la curiosité et de la motivation
4. Je sais prendre des initiatives et des décisions : je peux prendre l'avis des autres

6 - ANNEXE 2

ACADÉMIE DE
Établissement :

SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS
Année scolaire 201.-201.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES ORIENTATIONS (1)

Niveau	NOM - Prénom	Nationalité	Date d'inscription	Orientations en juin 201.
6 ^{ème}				
5 ^{ème}				
4 ^{ème}				
3 ^{ème}				

(1) Document à adresser au service de la Scolarité de l'Inspection Académique pour **le 30 juin 201.** ;
Il concerne tous les nouveaux arrivants inscrits pendant l'année scolaire.

Date :
Le chef d'établissement (signature),